Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

Municipalité St-Denis-De La Bouteillerie
M .R.C. de Kamouraska

ROLE TRIENNAL
1RE ANNÉE

AVIS AU PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie pour les années 2024, 2025 et 2026.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné, par Suzanne Dubé, greffière-trésorière de la municipalité de St-Denis.

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie pour les années 2024, 2025 et 2026 a été déposé au bureau de la soussignée au 5**, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 15 septembre 2023**;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité Saint-Denis-De La Bouteillerie ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2024;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée d'une somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la M.R.C. de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la M.R.C. de Kamouraska à l'adresse : http://mrckamouraska.com dans la section « Documentation », sous l'onglet «Évaluation foncière»;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par poste recommandée à la M.R.C. de Kamouraska à l'attention du Greffier-trésorier M. Patrice Blais au 235, rue Rochette, St-Pascal (Québec) G0L 3Y0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Donné à St-Denis-De La Bouteillerie, le 21 septembre 2023.

Suzanne Dubé
Greffière-trésorière adjointe